

FLAVIGNAC



Dossier

FLAVIGNAC ET SES VILLAGES

Mairie de Flavignac 87230

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

Sommaire

03 | LE MOT DU MAIRE
04 | CONSEILS MUNICIPAUX
15 | VIE COMMUNALE
21 | LA PAGE DE L'ÉCOLE

25 | DOSSIER FLAVIGNAC ET SES VILLAGES



30 | VIE ASSOCIATIVE
34 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
37 | SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN
DE LA VIENNE
38 | PARC NATUREL RÉGIONAL
39 | MISSION LOCALE RURALE
40 | MÉMENTO

FLAVIGNAC

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Bulletin municipal Juillet 2022
Parution bisannuelle
(janvier et juillet)

Responsable de la publication :
Christian DESROCHE, Maire

Rédaction :
Mairie de Flavignac

Crédits photos :
©Communauté de communes Pays de
Nexon Monts de Châlus (p.34-36), ©Mairie
(p.1, p.15-19, p.25-27), @TALPA (p.14),
©PNRPL (p.38), ©Les Carrioles (p.30),
©Union Cycliste (p.31), ©Gymnastique
Volontaire (p.32), ©Cadanses Folk (p.33),
©École de Flavignac (p.21-23), ©École des
Cars (p.23-24), ©Comité de Jumelage (p :
31), ©SABV (p.37)

Comité de lecture :
Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT,
Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC,
Christine SAZERAT

Mise en page et impression :
Mairie de Flavignac

1^{er} tirage : 500 exemplaires

Le bulletin est distribué par La Poste à
tous les foyers de la Commune. Au cas où
certains seraient oubliés par les services
postaux, nous vous remercions d'en
informer le secrétariat de mairie qui
dispose de quelques exemplaires.





La pandémie, qui perturbe toutes les relations sociales ou professionnelles, s'est un peu calmée durant ce printemps. La fin des protocoles sanitaires à l'école et dans les lieux publics peut nous laisser espérer un retour à une vie plus « normale ». Cependant des règles de prudence même réduites doivent être conservées car le virus est toujours actif et nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle vague.

Mais d'autres contraintes sont apparues : c'est le cas notamment de la très forte inflation des prix concernant les énergies, à laquelle nous n'étions plus habitués, et qui pénalise non seulement les particuliers, mais également les collectivités. Le budget de la commune va être fortement impacté par cette inflation même si les températures douces de ce printemps nous ont permis d'interrompre le chauffage plus tôt et d'économiser ainsi un peu de combustible. C'est dans ce contexte que la commune pratique également une extinction nocturne de l'éclairage public ce qui entraîne de substantielles économies. Malgré tout, les prévisions budgétaires pour les énergies ont été doublées. Dans ces circonstances, le Conseil municipal, après trois ans de stagnation fiscale, a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 2% pour couvrir partiellement ces dépenses supplémentaires.

Autre inquiétude, désormais récurrente en période estivale : la sécheresse et le manque d'eau criant, que ce soit dans nos cours d'eau ou dans les sols, doivent nous pousser à être vigilants et à éviter de gaspiller l'eau du robinet.

Sur le front des travaux, la place du Général de Gaulle rénovée est à nouveau accessible aux véhicules et la circulation a été réouverte dans les deux sens sur la route départementale 59. En prévision de la refonte du réseau d'assainissement du bas de la rue Pasteur jusqu'à l'école, des recherches d'archéologie préventive ont été menées dans ces espaces. Les travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées dans ces rues et sur la place du 8 mai 1945 pourront normalement débuter à l'automne. À la suite de ce chantier indispensable, il sera possible de poursuivre l'aménagement du centre-bourg. Et ce, je l'espère, dès 2023.

Les travaux d'effacement des réseaux avenue Jean Jaurès se terminent. La dépose des lignes aériennes et des poteaux devrait être effective à la fin du mois de juillet.

Le terrain multisports situé à côté de l'école est utilisable depuis début juillet mais quelques préconisations sont à respecter surtout par rapport au voisinage.

Les règles de sécurité et de signalisation ont changé pour la baignade. Vous verrez apparaître de nouveaux drapeaux et de nouvelles couleurs. La surveillance est assurée de 13h30 à 19h00 sauf le lundi. Vous pourrez profiter des espaces ombragés côté aire de pique-nique et d'un nouveau barbecue réalisé par les employés.

Je vous invite à profiter des festivités proposées durant la période estivale avec le marché de producteurs de pays le vendredi 29 juillet, le festival des Carrioles le premier week-end d'août, le traditionnel feu d'artifice le 15 août et enfin, un peu plus tard, la fête du cidre le 16 octobre.

Bon été à tous.

Christian DESROCHE

CONSEIL MUNICIPAL

18 février 2022

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Karine Bula-Lafont, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard, Benjamin Tournois (secrétaire de séance)

Absent avec pouvoir : Jim Tran

Absente excusée : Caroline Dupeyroux

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ Diagnostic des immeubles rue Pasteur

Un diagnostic de l'état des bâtiments a été réalisé. Préalablement à une éventuelle acquisition, il est décidé de demander un devis pour des travaux de conservation et protection minimales des constructions existantes ainsi qu'un état des lieux des aides financières et subventions possibles. Ce dossier sera réexaminé lors d'une prochaine séance.

■ Référent laïcité

Au sein des administrations et des établissements publics, il est demandé de nommer un référent laïcité. Il disposera d'une mission d'information, d'accompagnements d'agents publics et de médiation. Patrick Précigout est nommé référent laïcité.

■ Parc naturel régional Périgord-Limousin – Modification des statuts

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin propose un changement de statuts concernant plusieurs points :

- la modification de la gouvernance du Parc afin d'adapter la représentativité des trois collèges (région, départements, communes et communautés de communes) à la suite des réformes territoriales,
- l'intégration de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui relève des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre,
- l'intégration de trois nouvelles communes : Le Chalard, Ladignac-le-Long et Saint-Bazile.

Ces propositions d'évolutions statutaires ont été votées à l'unanimité par le Comité syndical. Pour finaliser cette démarche, un avis des membres du Parc naturel régional Périgord-Limousin est sollicité. Le Conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet de nouveaux statuts.

■ Intégration du projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) du Parc naturel régional Périgord-Limousin

En concertation avec les collectivités territoriales membres ainsi qu'avec les syndicats d'énergie du territoire, Dordogne et Haute-Vienne, le Parc naturel régional Périgord-Limousin travaille actuellement à une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE).

Ce projet est un levier d'action intéressant pour apporter de la cohérence aux politiques d'éclairage public à l'échelle du Parc. En effet, la réduction de la pollution lumineuse est un enjeu fort pour la biodiversité, la santé humaine, l'accès au ciel étoilé et la sobriété énergétique.

Il a été validé par la commission Urbanisme, Transition énergétique, Patrimoine et Paysage du Parc le 8 juin 2021, puis par le Comité de pilotage du projet RICE le 25 juin 2021 regroupant élus, techniciens, syndicats d'énergie et autres partenaires locaux, et enfin par le Comité syndical du Parc le 14 décembre 2021. Il a également été présenté aux communes lors de réunions d'information organisées dans chaque Communauté de Communes volontaire. Il est ainsi proposé que la commune de Flavignac s'engage à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne par l'application du plan de gestion de l'éclairage public. Les communes du parc n'ont pas le même délai d'application de ce plan ; 10 ans pour la zone cœur et 15 ans pour la zone tampon. La commune de Flavignac fait partie de la zone tampon.

Le Conseil municipal :

- soutient la candidature du Parc naturel régional Périgord-Limousin au label RICE,
- souhaite que la commune intègre le projet en zone tampon,
- s'engage à respecter le plan de gestion de l'éclairage du territoire.

Vote : 1 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour.

■ Assainissement rue Pasteur et place du 8 mai 1945 – Mise en œuvre de la charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement

Pour solliciter et bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Commune doit s'engager à mettre en œuvre la charte Qualité nationale lorsque des travaux sont réalisés. Les conditions de la charte seront décrites dans l'appel d'offre.

■ Travaux assainissement rue Pasteur – Diagnostic d'archéologie préventive

Un diagnostic d'archéologie préventive devra être réalisé dans la rue Pasteur et sur la place de l'église avant la réalisation des travaux d'assainissement. Ce diagnostic sera effectué par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Il a pour but de détecter, étudier, éventuellement sauvegarder des éléments du patrimoine archéologique. En cas de découvertes importantes, des fouilles complètes pourront être ordonnées. Une convention fixant les conditions d'exécution doit être signée entre la Commune et l'INRAP.

■ Construction du centre de secours de Nexon – Participation de la Commune

Un nouveau centre de secours va être construit à Nexon. Toutes les communes desservies par ce Centre (soit 15 communes) ont été sollicitées pour participer financièrement au montant des travaux restant à charge, qui correspond à 10 % du montant total HT, soit 126 745 €.

Ce montant serait réparti entre toutes les communes selon la population desservie.

Pour la commune de Flavignac, le montant serait de 10 576,12 €. Après débat, le Conseil municipal accepte de contribuer à la condition que le montant estimé de 10 576,12 € soit le montant maximum de participation.

■ Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique

Les terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique peuvent désormais prétendre à une exonération de taxe foncière.

Avec l'objectif de favoriser le développement de l'agriculture biologique, les conseils municipaux et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent s'ils le souhaitent, sur délibération, et pour la totalité de la part revenant à chacun d'eux, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant cinq ans, les propriétés exploitées selon un mode de production biologique. Cela concerne uniquement les parcelles engagées en mode de production AB après le 1^{er} janvier 2009). Une personne souhaitant s'installer sur la commune en agriculture biologique demande à bénéficier de cette exonération. Le Conseil municipal délibère favorablement.

Cette délibération, de portée générale, concerne toutes les propriétés qui remplissent les conditions requises.

■ Entretien de l'alarme de l'église – Demande de subvention

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine participe financièrement à hauteur de 50 % aux frais de fonctionnement HT de cette installation.

■ Demande d'aide financière

Le collège de Châlus a organisé un séjour-découverte à Saint-Lary du 16 au 21 janvier 2022. Huit enfants de la commune ont participé au voyage. Le coût est de 295 € pour les familles. Une aide pour les enfants de Flavignac sera allouée à hauteur de 30 % du reste à charge, soit 88,50 € par enfant.

■ Subventions aux associations

René Paraud, en raison de ses fonctions de président de l'Union Cycliste de Flavignac, ne prend pas part au vote.

1) Association à vocation agricole

GVA de Châlus	60 €
---------------	------

2) Associations d'anciens combattants

ACPG-CATM	Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai
FNACA	60 €
ANACR	60 €

3) Associations à vocation sportive

ACCA	100 € + 300 € de subvention exceptionnelle (destruction des nuisibles)
Union Cycliste	350 €
Gymnastique Volontaire	100 € + mise à disposition d'une salle d'entraînement

4) Associations à vocation culturelle

JMF, délégation de Châlus	100 €
Amicale Laïque	300 €
Cadanses Folk	150 € + mise à disposition de deux salles d'entraînement
Comité de Jumelage	300 €
Les Carrioles	700 €

5) Associations diverses

FNATH	20 €
Flavignac Loisirs	mise à disposition d'une salle Saint-Fortunat
Prévention Routière	20 €
Comité de parents d'élèves	250 €
Les Copains d'Eynanças	20 €
Comité des fêtes	300 €

Les sommes seront versées sous réserve de la production par chaque association de son bilan financier approuvé en assemblée générale.

Cotisations diverses (imputation sur les comptes 6281, 65548 et 6558)

Association des Communes Jumelées	97,66 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
AFCCRE	190 €
Société Protectrice des Animaux	677,88 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Espaces naturels du Limousin	50 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	50 €
Mission locale rurale	1 086 €
Ciné Plus	895,72 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Fondation du patrimoine	120 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Association des Maires	267,92 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
ADIL	145,26 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
ATEC	1 748,87 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
PNR Périgord-Limousin	1 196,40 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Maires ruraux de France	217,40 € + 220 € pour le site internet
ANPCEN - Villes et villages étoilés	50 €
FREDON	50 €

■ Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire des agents communaux

Les collectivités territoriales doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire avant le 18 février 2022. La participation sociale complémentaire est une couverture sociale facultative apportée aux agents publics, en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale.

La protection sociale complémentaire est destinée à couvrir :

- soit les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne ; désignés sous la dénomination de risques ou de complémentaire « santé » ;
- soit les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès ; désignés sous la dénomination de risques ou de complémentaire « prévoyance » ;
- soit les deux risques : « santé » et « prévoyance ».

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ouvre la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents.

Le décret prévoit deux dispositifs de participation aux contrats des agents publics, à savoir :

- la labellisation, qui permet à l'employeur de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents s'ils ont souscrit un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national.
- la convention de participation, qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité (ou le Centre de Gestion si la collectivité lui a donné mandat). L'offre sélectionnée sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité.

Sont ainsi bénéficiaires de cette participation financière, les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public ainsi que les agents contractuels de droit privé (contrats aidés, apprentis, etc.).

La participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire présenterait plusieurs finalités :

- une source d'attractivité
- une source d'efficacité au travail
- un outil de dialogue social
- un outil d'engagement politique RH

Actuellement, la Commune ne participe pas pour le risque « santé » mais participe pour le risque « prévoyance » depuis le 1^{er} mars 2013 à hauteur de 12 € maximum par mois et par agent. Le mode de participation retenu est la labellisation.

Les évolutions envisagées sont les suivantes :

- pour le risque santé : une labellisation
- pour le risque prévoyance : pas de changement, la Commune participe déjà.

La Commune se dit prête à adhérer aux conventions de participation conclues par le Centre de Gestion mais seulement pour le risque « prévoyance ».

■ Questions diverses

Biens sans maître

La Commune poursuit des recherches sur différents biens entrant dans des successions en cours depuis plusieurs années, soit sans propriétaire connu ou encore en état d'abandon manifeste. Différents notaires consultés et censés être en charge de ces successions ont déclaré ne pas avoir de dossier en cours à leur étude.

Proposition d'ouverture du bureau de Poste

Les responsables de la Poste nous ont proposé d'ouvrir le bureau le matin au lieu de l'après-midi.

Le Conseil municipal ne souhaite pas de modification d'ouverture risquant ne pas être pérenne et susceptible de perturber les usagers et de réduire la fréquentation.

Bilan des consommations de propane

Une hausse des consommations pour le groupe scolaire est constatée sur l'année 2021.

Marché de Producteurs

La date du 29 juillet 2022 a été retenue pour l'organisation d'un marché de producteurs sur la commune. Les associations organisatrices sont le Comité des Fêtes et le Comité de Jumelage.

Commissions

Le groupe de travail Sentiers de randonnées se réunira prochainement afin d'examiner différents chemins susceptibles de réouverture pour permettre notamment de nouvelles connexions avec les sentiers de la commune des Cars et le passage du futur chemin de Grande randonnée Michel de Montaigne (GR 89).

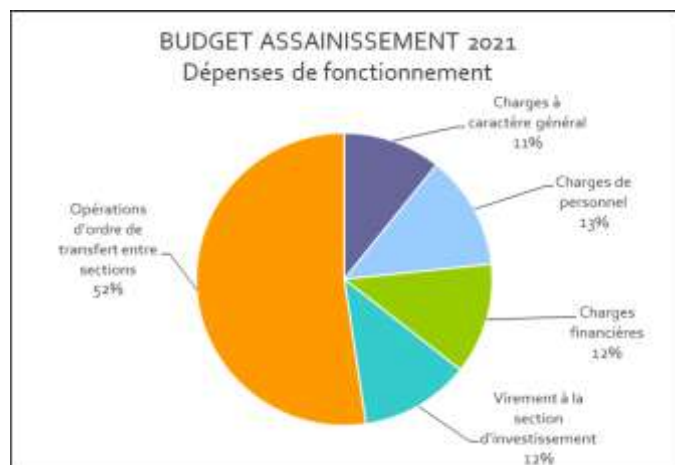
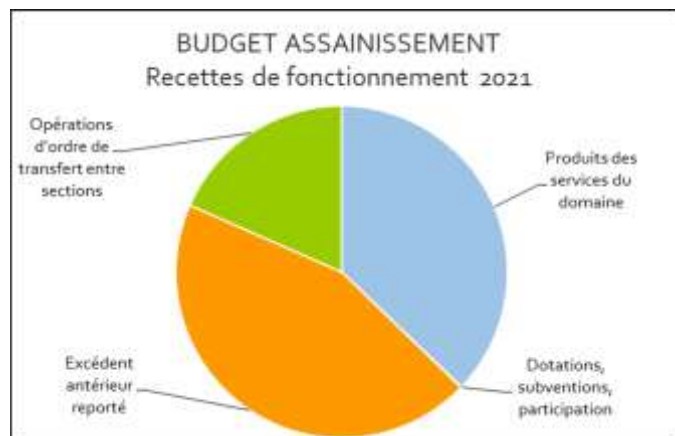
13 avril 2022

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet (secrétaire de séance), Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard, Jim Tran, Benjamin Tournois
Absents avec pouvoir : Jean François Boyer, Karine Bula-Lafont

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ Compte administratif Assainissement – Résultats de l'année 2021

Section d'investissement	
Report excédentaire N-1 :	101 323,69 €
Dépenses :	23 971,10 €
Recettes :	64 578,03 €
Résultat de l'exercice :	40 606,93 €
Résultat cumulé :	141 930,62 €
Reste à réaliser Dépenses :	10 000,00 €
Reste à réaliser Recettes :	0,00 €
Section de fonctionnement	
Report excédentaire N-1 :	33 510,90 €
Dépenses :	52 248,61 €
Recettes :	42 038,73 €
Résultat de l'exercice :	- 10 209,88 €
Résultat cumulé :	+ 23 301,02 €



Principales dépenses d'investissement : régularisation de l'achat du terrain de la station d'épuration de La Terrade, remboursement d'emprunt et amortissements.

Principales recettes d'investissement : solde subvention du Conseil départemental pour les travaux de la place du Général de Gaulle, du Fond de compensation de la TVA et des amortissements.

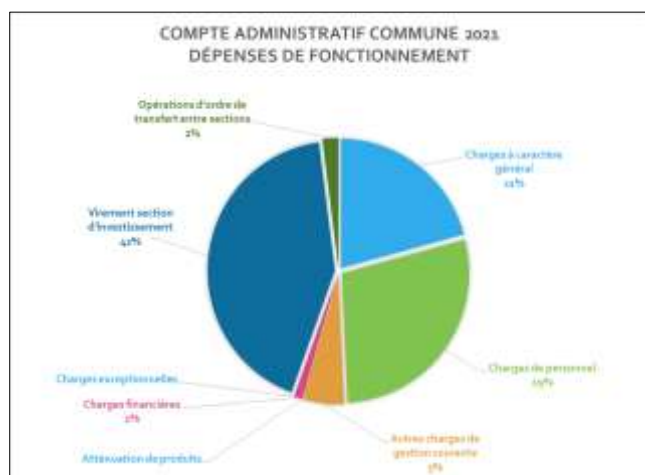
Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation aux frais de branchement et PFAC : participation aux frais d'assainissement collectif) amortissements.

■ Compte administratif de la Commune - Résultat de l'année 2021

Section d'investissement	
Report déficitaire N-1 :	- 158 982,77 €
Dépenses :	892 690,11 €
Recettes :	876 210,97 €
Résultat de l'exercice :	- 16 479,14 €
Résultat cumulé à reporter :	- 175 461,91 €
Reste à réaliser Dépenses :	432 822 €
Reste à réaliser Recettes :	267 137 €
Besoin de financement :	341 146,91 €
Section de fonctionnement	
Report excédentaire N-1 :	430 919,72 €
Dépenses :	756 309,67 €
Recettes :	1 035 004,51 €
Résultat de l'exercice :	+ 278 694,84 €
Résultat cumulé :	+ 709 614,56 €
Affectation à l'investissement :	341 146,91 €
Montant à reporter N+1 :	368 467,65 €

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.



En section de fonctionnement : les recettes, supérieures aux dépenses, permettent de dégager un solde positif sur l'exercice de 278 694 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement permet à la fois de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 341 146 € et autorise un report sur l'année N+1 de + 368 467 €.

Budget Assainissement - Année 2022

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **66 039 €**.

Principales dépenses de fonctionnement envisagées : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et prestations diverses remboursées au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement envisagées : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation aux frais de branchement et PFAC : participation aux frais d'assainissement collectif) et amortissements.

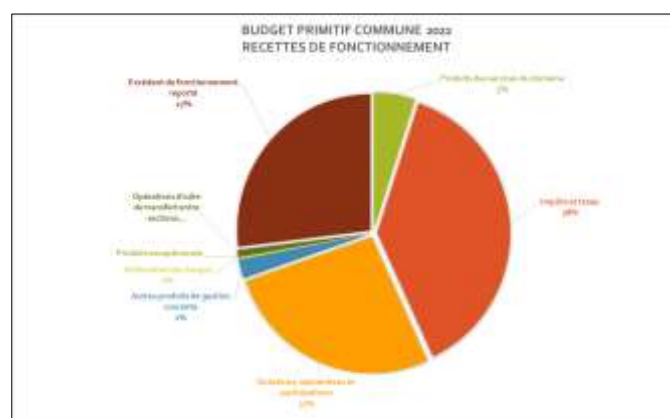
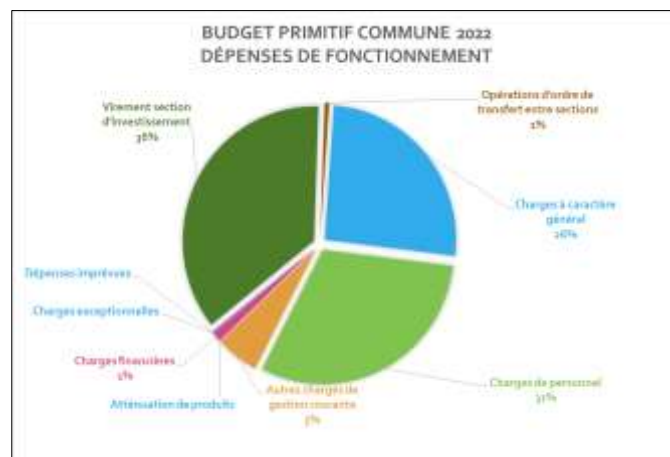
La section d'investissement s'équilibre à **449 255 €**.

Principales dépenses d'investissement prévues : travaux d'assainissement de la rue Pasteur et de la place du 8 mai 1945 (allongement et réfection du réseau en préalable aux travaux d'aménagement du centre bourg), amortissements et remboursement du capital des emprunts.

Principales recettes d'investissement prévues : subventions du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux d'assainissement de la rue Pasteur et de la place du 8 mai 1945, un emprunt à réaliser, l'excédent de la section de fonctionnement capitalisé et un virement de la section de fonctionnement.

Budget général Commune - Année 2022

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **1 369 766 €**.



En section d'investissement, le budget s'équilibre à **1 304 444 €**.

Répartition de l'investissement :

Dépenses prévues en 2022 :

- **GRVC - Travaux voirie** : 76 800 € avec subvention du Conseil départemental (40 % du montant HT) ; 20 000 € pour la rue Victor Hugo avec une subvention du Conseil départemental (4 000 €).
- **Matériel divers** : 25 000 € pour le remplacement d'une tondeuse pour les agents d'entretien, 3 999 € pour l'acquisition de panneaux et 12 230 € pour l'acquisition de matériel pour la cantine et le remplacement de matériel à la salle des fêtes.
- **Travaux sur divers bâtiments** : 5 000 €.
- **Acquisition terrains** : 20 000 € pour du terrain nu et 5 000 € pour du terrain de voirie.
- **Prévision réserve immobilière** : 80 000 €.
- **Aménagement place du Général de Gaulle** : 257 194 € pour solder la réalisation de la première tranche des travaux ainsi que 209 416 € pour la deuxième tranche de travaux, avec une subvention des CDDI de 40 % du montant des travaux HT, deux subventions de l'Etat (DETR pour 25 % du montant des travaux HT et DSIL pour 15 % du montant des travaux HT) et un emprunt de 150 000 €.

- **Enfouissement de réseaux – Le Brouillet** : 7 074 € pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication.
- **Extension du réseau électrique – Rue Pasteur** : 2 500 €. Travaux sur divers bâtiments : 5 000 €.
- **Éclairage public centre-bourg et borne du marché** : 37 725 € avec participation du SEHV de 12 682 € et une subvention du Conseil départemental de 6 120 € soit 40 % du montant restant à charge.
- **Classe numérique** : Il reste à percevoir une subvention de l'État de 4 900 €.
- **Terrain de tennis** : Il reste à percevoir une subvention de l'État de 1 511 € et une subvention du Conseil départemental de 906 €.
- **Haie camping** : 9 248 € pour les plantations.
- **Terrain multi-sports/City stade** : 76 632 € avec une subvention du Conseil départemental pour un montant de 11 293 €, de l'Agence nationale du Sport pour un montant de 11 000 € et de l'État pour un montant de 16 729 €.
- **Église, gros travaux d'entretien/toiture** : 14 220 € avec une subvention de 1 680 € du Département. La subvention de l'État a été perçue en 2021.
- **Éclairage public avenue Jean Jaurès** : 28 559 € avec une subvention du Conseil départemental de 9 520 € soit 40 % du montant restant à charge.
- **Lac Saint-Fortunat – Aire de jeux** : 10 000 € pour l'acquisition de nouveaux jeux pour le parcours santé avec une subvention du Conseil départemental pour un montant de 849 €.

- **Immeubles rue Pasteur** : 100 000 € (voir ci-dessous).
- **Aménagement de terrain rue Parmentier** : 30 000 € pour l'aménagement d'un parking et le déplacement des éco-points de La Poste.
- **Achat de logiciel / licence mairie** : 5 000 € pour l'achat de logiciels comptables.

Les principales autres dépenses sont constituées par le remboursement du capital des emprunts, des amortissements, des travaux en régie et du déficit de la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement grâce à des subventions du Conseil départemental, de l'État, du FCTVA, à un virement de la section de fonctionnement, à l'excédent de la section de fonctionnement capitalisé et des amortissements.

Impôts locaux :

Depuis trois ans, la Commune n'a pas augmenté les taux d'imposition. Afin de compenser partiellement l'inflation, notamment liée aux augmentations des prix de l'énergie, et compte tenu que les taux des taxes appliqués à Flavignac depuis de nombreuses années sont très inférieurs aux taux constatés dans les communes de même strate démographique, le Conseil municipal décide d'augmenter en 2022 les taux des taxes locales (taxes foncier bâti et foncier non bâti) de 2 %. Le tableau ci-dessous permet de comparer les moyennes départementales des taux des communes de même strate et ceux de Flavignac.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des Communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2020		40,24	73,93
Moyenne des taux des Communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2021		40,38	74,15
Flavignac : taux votés en 2021	13,47 (taux non modifiable)	35,14	65,34
Flavignac : taux votés en 2022	13,47 (taux non modifiable)	35,84	66,64

Vote : 13 voix pour et 2 voix contre

■ Adhésion au dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au dispositif mis en place par le centre de gestion de la Haute-Vienne pour les agents de la Commune. Le coût est de 3 € par agent et par an.

■ Réseau d'assainissement bouché - Refacturation de frais de nettoyage

Le réseau d'assainissement a été malencontreusement bouché par un particulier lors de travaux.

La Commune a dû procéder à un débouchage et nettoyage d'une partie de réseau. Il est proposé de refacturer les dépenses occasionnées à la personne qui a généré ce problème.

■ Acquisitions immobilières

Suite aux débats des dernières séances du Conseil municipal, et après avoir renégocié une nouvelle fois les prix de vente, le Conseil a décidé d'acquérir deux immeubles au cœur du bourg, rue Pasteur :

1^{er} lot : Immeubles anciennement Chibois (683 m²) au prix de 15 000 € l'ensemble, frais d'agence inclus

2^{ème} lot : Immeuble consorts Auvert (339 m²) au prix de 52 500 €, frais d'agence inclus

- Le 1^{er} lot, à l'abandon depuis plusieurs années, est dans un état préoccupant. Mitoyen de plusieurs autres propriétés, sa situation finit par poser de graves problèmes dans cette zone d'habitat dense. Certaines parties ont un intérêt patrimonial.
- Le 2^{ème} lot consiste en une maison avec jardin et un garage/grange imbriqué dans les bâtiments du premier lot. L'achat concomitant de ces deux ensembles permettra à la commune de recomposer l'ilot, et de créer éventuellement un passage piéton du champ de foire vers l'entrée de la place de Dietenhofen, la salle des fêtes et le lac Saint-Fortunat, en prélevant une partie du jardin du 2^{ème} lot. Dans un premier temps, et dès la signature des actes, des travaux de sécurisation et mise hors d'eau seront réalisés dans les parties qui le nécessitent. Une étude sera lancée afin de déterminer les utilisations possibles de tout ou partie de ces constructions et espaces notamment en termes de rénovation ou création de logements. Le Conseil municipal décide de lancer cette acquisition.

Vote : 13 voix pour et 2 abstentions



■ Demande d'aide financière

Le collège de Chalus organise un séjour à Barcelone du 2 au 6 mai 2022. Sept enfants de la commune sont concernés. Le coût est de 280 € pour les familles. Une aide pour les enfants de Flavignac sera allouée à hauteur de 30 % du reste à charge, soit 84 € par enfant.

■ Contrat groupe mise en conformité au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et externalisation de la mission de déléguer à la protection des données (DPO)

Suite à l'arrêt du cabinet Thémys qui était chargé de la mission RGPD et DPO, le Centre de gestion a lancé une nouvelle consultation et retenu l'entreprise Data Vigi Protection située à Beauvais. Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022. Le coût est de 1285 € HT la 1^{ère} année et 400 € HT les années suivantes. Le Conseil municipal décide d'adhérer à ce nouveau contrat.

■ Questions diverses

Logement de La Poste

Les locataires nous ont informés de leur départ au 30 juin 2022. La Commune recherche de nouveaux locataires.

Convention SAUR

La Commune a passé une convention avec la SAUR pour établir les diagnostics de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif lors de vente. Cette convention est arrivée à échéance. Un renouvellement est demandé à la SAUR.

15 juin 2022

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer (secrétaire de séance), Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud

Absents avec pouvoir : Karine Bula-Lafont, Isabelle Bernard, Jim Tran

Absent excusé : Benjamin Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ Travaux de voirie

Travaux de grosses réparations sur la voirie communale

En 2023, des travaux importants d'entretien concerneront les routes des Roches de Tivagnas, de Lambaudie, du Peyrat et une purge localisée dans le haut de la rue Victor Hugo. L'estimation initiale pour ces travaux était de 58 200 € HT. La consultation auprès de plusieurs entreprises a donné les résultats suivants :

- Colas : 53 877 € HT
- Pijassou : 58 571 € HT
- Eiffage : 64 549 € HT
- Eurovia : 58 000 € HT

Après examen des offres, le Conseil choisit Colas, entreprise la moins chère.

Vote : 13 voix pour et 1 abstention

Dérasements de bas-côtés

Le Conseil municipal retient l'entreprise Teyssier pour le dérasement des bords de routes (3 402 € HT).

Fauchage bas-côtés et fossés

En raison de l'augmentation importante du prix des carburants, l'entreprise titulaire du contrat de fauchage sur la voirie communale de Flavignac (55 km) et sur plusieurs communes environnantes, demande l'application d'un avenant afin que soit revu le prix convenu pour 2022. Celui-ci passerait pour Flavignac de 13 760 € HT à 14 595 € HT. Le Conseil accepte l'application de cet avenant.

■ Travaux d'assainissement

Les travaux consistent en la mise en réseaux séparatifs (eaux pluviales et eaux usées) de l'assainissement, d'une part, dans le bas de la rue Pasteur, la place de l'église et le haut de la rue Saint-Fortunat et, d'autre part, sur la place de la mairie et dans le bas des rues Jean Moulin et Victor Hugo. L'estimation préalable de la totalité des travaux se montait à 245 000 € HT. Trois offres ont été reçues :

- Gery and Co : 259 410,80 € HT
- Colas : 338 984,90 € HT
- Pradeau TP : 200 458,50 € HT

Après analyse, le Conseil retient l'offre de l'entreprise Pradeau TP, mieux et moins disant. L'offre retenue est nettement inférieure à l'estimation.

Vote : 13 voix pour et 1 abstention

■ Tarifs divers

Cantine scolaire

Conformément à l'avis de la commission du RPI associant les trois communes (Les Cars, Flavignac, Lavignac), le Conseil décide de porter le prix du repas dans le cadre de l'abonnement de 2,70 € à 2,80 €. Ce tarif s'appliquera à partir de la rentrée 2022.

Garderie périscolaire et transports scolaires

Les tarifs sont inchangés.

Buvette du Lac Saint-Fortunat

Après analyse, le Conseil décide d'harmoniser les prix des produits pour la saison 2022 dans un souci de simplification.

■ Logement de La Poste

Le logement communal de La Poste est vacant en juin. Le Conseil retient les personnes sélectionnées par la commission et décide de le louer à partir du 1^{er} juillet 2022 dans les mêmes conditions et loyer que précédemment (soit 610,59 € par mois).

■ Comptabilité communale

Certaines poursuites exercées par le trésor public contre des redevables sont restées infructueuses pour un montant de 257,58 euros. Cette somme est admise en non-valeur.

Vote : 13 voix pour et 1 contre

À la demande du trésor public, le Conseil adopte une délibération modificative pour rectifier une erreur de 1€.

■ Eco-points incivilités

Il est très souvent constaté des dépôts d'ordures ménagères, d'ordures diverses, d'encombrants, etc. près des éco-points. Régulièrement, les fautifs sont identifiés. Le Conseil décide que **désormais tous ces faits seront transmis à la Gendarmerie pour contravention (135€). Par ailleurs, la Commune émettra à la suite une facture de 120 € correspondant au forfait de nettoyage à l'encontre des auteurs de ces incivilités.**

■ Employés communaux

Le Conseil décide de fixer à 100 % le taux de promotion des avancements de grade des agents communaux.

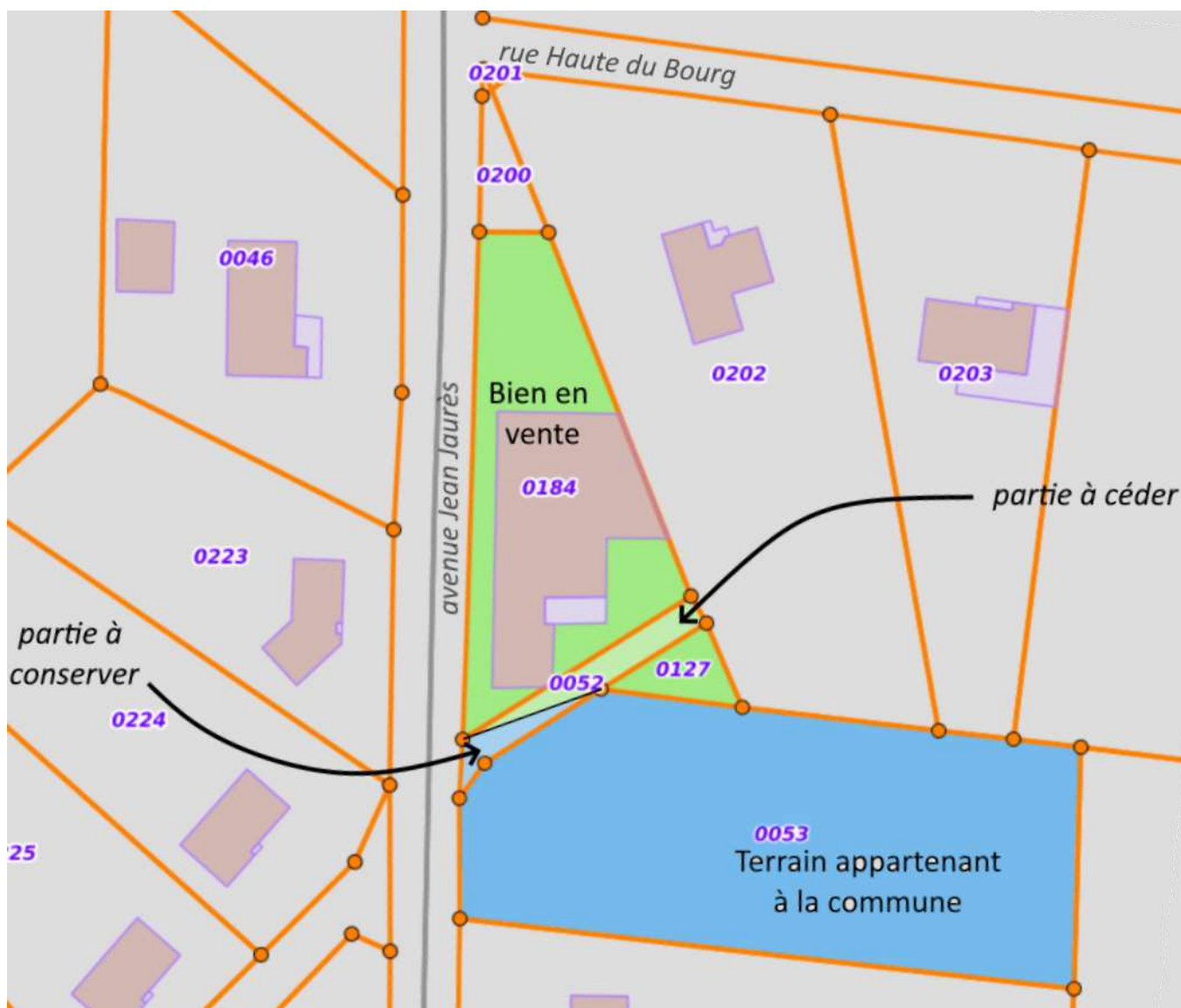
Un agent a quitté la commune de Flavignac pour le département. Ses congés payés résiduels acquis à Flavignac ont été transférés sur un compte épargne temps géré par le Département de la Haute-Vienne. Ce dernier demande une compensation pour transfert de charge de 375 €. Le Conseil accepte.

■ Publicité des actes

Il va désormais être obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants de procéder à la publication électronique des actes qu'elles promulguent. Les communes de moins de 3500 habitants doivent délibérer pour rester, le cas échéant, à la publication par affichage seul. Le Conseil décide de maintenir le système actuel par affichage pour la commune de Flavignac.

■ Aliénation d'un chemin rural

Un ancien chemin rural en impasse, appartenant à la commune et inutilisé, a été conservé au droit d'un ensemble immobilier actuellement en vente avenue Jean Jaurès/Les Chabannes (parcelles 0184 et 0127). Les propriétaires en souhaiteraient l'aliénation. Le Conseil municipal décide de mettre à l'étude ce projet d'aliénation partielle de la parcelle 0052 ; ce qui nécessitera une enquête publique après passage d'un géomètre. Le prix de vente est fixé à 2 € le m². Tous les frais afférents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur.



Questions diverses

Renouvellement de la convention avec Bords de Vienne Triathlon

Le Conseil municipal renouvelle la convention signée l'année dernière avec Bords de Vienne Triathlon afin de permettre l'entraînement des triathlètes sur le site du Lac Saint-Fortunat. Le renouvellement sera désormais fait par tacite reconduction.

Le Conseil insiste cependant pour que, conformément à la convention, le partenariat avec la commune de Flavignac soit signalé autant que possible sur les documents émis par le club par l'apposition du logo de la commune.

Acquisition immobilière rue Pasteur

Lors d'une précédente séance, le Conseil a décidé d'acquérir des biens immobiliers situés 12 et 14 rue Pasteur. Une promesse d'achat a été signée avec l'agence en charge de la commercialisation de ce bien. Or, il s'avère que le propriétaire annoncé par l'agence n'est pas le réel propriétaire mais seulement le bénéficiaire d'une location-vente inachevée. Le propriétaire réel, cédant dans la location-vente, accepte cependant de poursuivre la vente engagée avec la commune de Flavignac, mais moyennant un prix majoré. L'agence immobilière a reconnu implicitement son erreur et revoit ses honoraires à la baisse ; elle demande cependant à la commune un supplément de 900 €. Le Conseil refuse ce compromis considérant que la lettre d'intention d'achat a été acceptée et signée entre les parties pour un montant de 15 000 euros, frais d'agence inclus.

Feu d'artifice du 15 août

Le Conseil municipal accepte l'augmentation demandée par la société pyrotechnique, le passage de 6 200 à 6 500 €. La somme consacrée au feu d'artifice n'avait pas été augmentée depuis 8 ans.

Projet d'implantation d'une antenne 4G et 5G sur le terrain communal des Palennes

Le Maire et une partie du Conseil municipal ont reçu un représentant de la société Bouygues Telecom et de l'agence FTN Consulting en charge de la négociation d'implantation des antennes. Une réunion sera organisée avec le Conseil municipal, la société Bouygues, FTN consulting et des représentants des pétitionnaires opposés à cette implantation.

Lac Saint-Fortunat

La plage est ouverte à partir du 9 juillet. De nouvelles normes et de nouveaux équipements de sécurité entrent en vigueur.

Mairie : horaires d'été

Le secrétariat est ouvert l'après-midi seulement du 27 juin au 22 août.



FLAVIGNAC : AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Un nouveau centre-bourg résolument écologique

Alors que les aménagements de centres-bourgs se multiplient, la Commune de Flavignac a choisi un projet résolument écologique proposé par l'Agence Talpa (Arnauld Delacroix, paysagiste). Cette agence, régulièrement récompensée (Festival des Jardins de Chaumont-sur-Loire, 2006, 2018 ; Victoires du Paysage 2016, 2018, etc.) agit en faveur d'un urbanisme durable et d'une approche éco-paysagère des parcs et jardins.

Quelques grands principes ont prévalu dans l'élaboration du projet de Flavignac : **réduction des bandes de roulement et suppression des trottoirs dans les rues** afin d'inciter les conducteurs à ralentir et afin de favoriser le partage des espaces publics par les différents usagers ; **diminution drastique des surfaces imperméabilisées (goudrons, bétons, etc.)** remplacées par des surfaces se couvrant d'herbe à certaines périodes ou de pavés enherbés laissant la place, en particulier en pied de façades, à des plantes annuelles ou vivaces, enfin **réintroduction d'arbres et arbustes variés**. À la fin du programme, d'un montant de 1 630 000 € TTC, environ 15 000 m² d'espaces publics auront été traités.

La première tranche, en cours de finition, a spectaculairement changé le champ de foire et ses abords qui ont retrouvé sérénité et équilibre perdus depuis longtemps. Les végétaux plantés cet hiver sont pleins de promesses. Les tranches suivantes, en 2023, concerneront la place de l'église, la vieille rue Pasteur et la place de la mairie. Gageons que la perception du centre-bourg de Flavignac sera alors radicalement changée.



RÉFECTION DU COURS DE TENNIS



Le grillage du court de tennis, situé derrière le terrain de football, a été refait ainsi que le filet renouvelé. C'est la société bordelaise Tennis d'Aquitaine qui a réalisé les travaux pour un montant de 7 600 € HT avec une aide du Conseil départemental. L'accès au terrain de tennis est désormais en libre-service.

CITY STADE

La municipalité a décidé la construction d'un mini stade multisports (city stade) avec une piste à côté de l'école sur la plateforme déjà existante. Cette installation servira aux enfants de l'école, de l'accueil de loisirs ainsi qu'aux jeunes de la commune le week-end. Il sera opérationnel en juillet.

Bien entendu quelques règles élémentaires s'imposent afin de respecter l'infrastructure et le voisinage : le terrain et la piste seront accessibles aux personnes équipées de chaussures de sport ; aucun 2 roues, motorisé ou non, ne devra rouler sur la piste et l'occupation devra cesser à partir de 22h les soirs d'été. Nous comptons sur votre compréhension et votre discernement.

Ce terrain a été construit par l'entreprise Quali-cité pour la structure et l'entreprise Serge Pinaud pour la plateforme pour un coût total de 58 864 € HT avec des aides du Conseil départemental, de l'État et de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

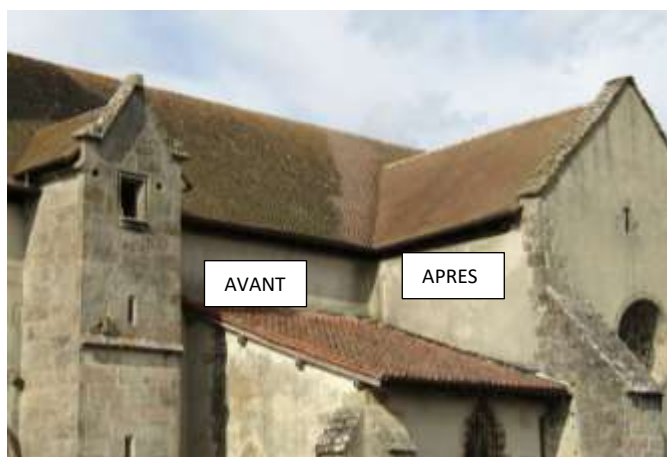


Horaires d'été de la Mairie

Du 27 juin au 22 août, le secrétariat de la Mairie sera uniquement ouvert les après-midis.

ENTRETIEN TOITURE ÉGLISE

La société EPC a été choisie pour le nettoyage de la toiture de l'église. Le travail consiste à démousser la toiture manuellement, à remplacer les tuiles ayant glissé et à réparer les quelques fuites existantes. Bien évidemment, le nettoyage des cheneaux et gouttières qui débordent de mousses et fientes de pigeons est fait en même temps. Est prévu également le retrait de la végétation sur les murs de la façade sud de l'église. Ce travail de gros entretien était nécessaire, aucune opération de ce type n'ayant été réalisée depuis la réfection générale de la toiture après la tempête de décembre 1999. Ces travaux d'un montant de 11 849,11 € HT sont subventionnés en partie par la DRAC (État) et le Conseil départemental.



MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE



La maison médicale pluridisciplinaire de Flavignac (MSP Ambroise-Paré) s'agrandit pour plus d'espace et de confort pour les praticiens qui y travaillent et les patients qui y sont soignés. Les travaux ont pris un peu de retard mais seront terminés à l'automne prochain. Les nouveaux locaux accueilleront :

- 2 médecins généralistes,
- 4 infirmiers(es),
- 2 kinésithérapeutes,
- 1 psychologue (2 jours et demi par semaine),
- 1 orthophoniste,
- 1 podologue (1 jour par semaine).

La Commune de Flavignac se réjouit du dynamisme de ses professionnels de santé. Il convient de souligner que, contrairement à ce que l'on constate dans nombre de communes, ces travaux sont réalisés ici sans aide publique.

INCIVILITÉS

Dégradations d'équipements dans les espaces publics

Nous avons constaté malheureusement que, pendant les soirées ensoleillées du printemps et notamment en période de vacances, du matériel public autour du plan d'eau a été dégradé gratuitement. On ne compte plus les poubelles cassées ou brûlées, les dégradations de barbecue, sanitaires, etc.



À chaque fois, les agents communaux doivent passer des heures à nettoyer et réparer les dégâts, ce qui engendre bien évidemment des coûts financiers importants pour la commune et donc pour ses habitants.



Aux éco-points

Deux fois par semaine, les employés passent pour nettoyer les éco-points et à chaque fois y trouvent des sacs déposés sans que les emballages ou récipients soient mis dans les containers ou carrément des sacs d'ordures ménagères ou des objets qui devraient être déposés en déchetteries.



Il est rappelé que les éco-points ne doivent servir que pour le tri sélectif : emballages, cartons et plastiques ou verre. Certains sites sont équipés de containers à papiers. Tout le reste doit être déposé en déchetterie ou dans les ordures ménagères. Non seulement, les contrevenants risquent une amende, mais de plus désormais, ils devront rembourser à la Commune un forfait de nettoyage.



Devant cette recrudescence d'incivilités le SYDED a décidé d'équiper les sites de vidéosurveillance.

Avis aux nouveaux habitants

Depuis de nombreuses années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants **un dossier d'accueil destiné à faciliter leur installation dans la Commune**. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales. Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc. Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la Commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier d'accueil.**

PLATEFORME POUR DÉPOSER LES PETITS DECHETS DE TAILLE

La municipalité va mettre en place, à partir du mois de septembre, une plateforme pour déposer les petits déchets de taille. **Attention, cela ne concerne que les déchets pouvant être broyés, à l'exclusion des bûches ou trop grosses branches.** Cette action est mise en place à titre expérimental pour éviter d'aller les déposer aux déchetteries du SYDED. Cet endroit sera accessible les vendredis sur rendez-vous en téléphonant au préalable au secrétariat de mairie.



Ces branches seront ensuite broyées régulièrement par les agents communaux avec le broyeur de la Communauté de communes.

MARCHÉ DU MERCREDI MATIN



Deux nouveaux commerçants sont présents depuis quelques semaines sur notre marché. Il s'agit de Frédéric Dexet (vente de pains bio) et de Claire Fressinaud Mas de Feix (vente de fromages de vache et lait bio).



SAISON ESTIVALE

La baignade au Lac Saint-Fortunat est ouverte du samedi 9 juillet au dimanche 23 août tous les jours de 13h30 à 19h sauf les lundis. Cette année exceptionnellement, la baignade sera autorisée et surveillée le lundi 15 août et fermée le mardi 16 août.

En dehors de ces horaires, la baignade est interdite.



Cette année, la réglementation de la signalisation change. Il a été nécessaire d'investir dans de nouveaux drapeaux et dans une nouvelle signalétique. Tous les lieux de baignade petits ou grands, en bords de mer ou de lacs, doivent appliquer la même réglementation et les mêmes couleurs qui doivent être reconnaissables par tous.

La buvette est ouverte de 15h à 19h.

À proximité, un panel de jeux ainsi qu'un parcours santé attendent les jeunes enfants ainsi que les moins jeunes. Un filet de volley est installé pour la saison estivale. Vous trouverez également une aire de pique-nique équipée de tables et d'un nouveau barbecue.



CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE CYCLO-CROSS

Le dimanche 2 janvier 2022 avait lieu le championnat régional Nouvelle-Aquitaine de Cyclo-Cross sur notre commune. Cette épreuve était organisée par l'Union Cycliste de Condat-sur-Vienne et se déroulait sur le site du lac Saint-Fortunat.



Le parcours très exigeant et très technique a été tracé par un ancien champion du Limousin de la spécialité, membre du club organisateur.

Malheureusement, les consignes sanitaires encore en vigueur à cette époque ont contraint beaucoup de compétiteurs à rester chez eux. Malgré tout, c'est environ 80 coureurs de la catégorie des plus jeunes le matin, aux seniors l'après-midi, qui ont pu rouler sur un circuit fait de plusieurs dévers, de virages serrés et de parties boueuses sur les pentes du site avec en fond de décor le lac Saint-Fortunat.

Malgré certaines restrictions et un lendemain de fête de la nouvelle année, un public assez nombreux était venu voir cette compétition. Saluons la parfaite organisation du club de Condat-sur-Vienne.



BON À SAVOIR LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

La déclaration préalable est une autorisation qui est généralement exigée pour la réalisation de travaux de faible importance.

Cette déclaration est exigée pour :

- les constructions dont l'emprise au sol est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m². En zone urbaine du PLUI, le seuil de 20 m² est porté à 40 m² pour l'extension des constructions existantes sans que la surface totale dépasse 150 m².
- des travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : remplacement d'huisserie, création d'ouverture, réfection d'une façade, de la toiture....
- les divisions foncières non soumises à permis d'aménager : vous divisez un terrain pour en détacher un ou plusieurs lots en vue de construire.

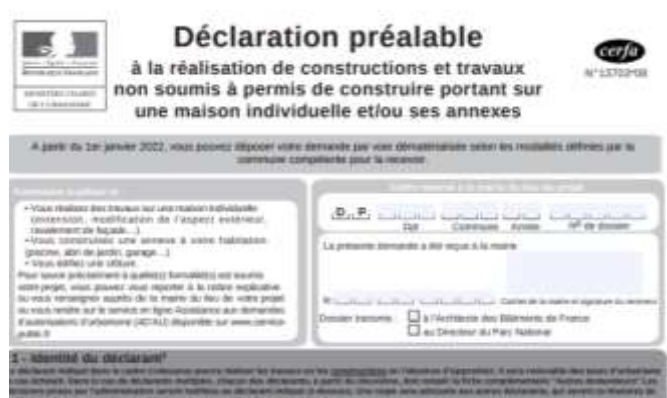
Vous devez adresser par courrier ou déposer en mairie votre **dossier complété de pièces** (liste énumérée sur la notice de déclaration), en 2 exemplaires.

Les imprimés sont disponibles sur le site « Service-Public.fr » – onglet « logement » puis « autorisation d'urbanisme » ou au secrétariat de mairie.



Délai d'instruction

Il est généralement d'un mois à partir de la date du dépôt de la demande. Dans certains cas (monument historique, établissement recevant du public), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.



DE NOUVELLES ACTIVITÉS À FLAVIGNAC



Peint'Aline
Le trait fin la peinture avec soin

Pour tous vos travaux de peinture et de papier peint
Peinture décorative - dessins sur mesure
Ensemble pour embellir votre intérieur
0777042369

Devis gratuit



Alexandre PHILIPPON
06.30.79.96.06

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
SANITAIRE
SALLE DE BAIN
RAMONAGE

plomberiephilippon@gmail.com
87230 Flavignac

Gîte en location saisonnière Le Clos Sainte-Catherine



Gîte pour 4 personnes
1, Sainte-Catherine
87230 Flavignac
Fernanda & Jean
06 15 92 60 25

DES NOUVELLES DE LA QUINCAILL' & VOUS !

Déjà deux mois d'ouverture pour votre nouvel espace de vie à Flavignac : une boutique de producteurs et créateurs, une brocante, une friperie associative mais aussi un espace de convivialité et d'activités pour petits et grands !

L'équipe de bénévoles prend ses marques et son rythme pour vous accueillir et vous proposer un choix de produits de qualité en circuit-court, avec un souci du prix qui concilie accessibilité et juste rémunération des producteurs.

Producteurs et créateurs

Fromages de chèvres (Anne et La ferme des p'tis loups), brebis (La grange noire), vache (C. Mas de Feix), viande et charcuterie (La ferme de Sargnat), fruits et légumes (Laurence Boyer), pâtes et farine (Lou Gabissou), jus et huiles (La Ferme de Marie), madeleines (Bébé), moutardes et vinaigrettes (Delouis), riz au lait (La Voie Lactée), conserves canard (Andrieux), saumon fumé (H. Mazeaud), bières (Cerva d'Oc, Gemm'7), arachides torréfiées (Vignol), café (AM), tisanes (La compagnie des simples), miel (Rucher des Ajaux et Bruno Labidoire), compotées (l'Atelier des 3 sœurs), pain et viennoiseries (Fred, le mercredi après-midi), Charlottes, éponges et sacs vrac (Dan), accessoires textiles (Atelier my K), atelier tricot, plats préparés en bocaux (Loc in Boc)

La Quincaill' & Vous vous a concocté un programme estival aux petits oignons (de chez nous !). Du 6 juillet au 24 août 2022, tous les mercredis, retrouvons-nous pour une activité, un apéro... Programme complet à retrouver sur notre Page Facebook et dans les commerces.

Cette aventure ne serait pas possible sans vous, sans nos adhérents, sans nos bénévoles, alors 1 000 mercis à tous !

Pssst, les Quincailliers parlent aux Quincailliers ! Vous avez un peu de temps libre, vous souhaitez vous investir dans un super projet associatif ? Nous serions ravis de vous intégrer à notre équipe de bénévoles pour tenir la boutique, trouver des nouveaux artisans, bricoler, proposer des ateliers...



boutique associative
de producteurs et créateurs

Horaires d'ouvertures :

Mercredi : 9h - 12h30 / 15h30 - 19h30
Jeudi et vendredi : 15h30 - 19h30
Samedi : 10h - 12h30 / 14h - 17h

Pour nous contacter
Par mail : laquincaill'etvous@gmail.com
facebook : @laquincaill'etvous



VISITE DE LA FERME « LA BELLE BOTTE » SUR LA COMMUNE DE PAGEAS

Suivant les niveaux, les élèves ont pu découvrir l'exploitation, son environnement et son milieu. Ils ont visité les bâtiments et les espaces de la ferme, les ont identifiés, nommés et situés. À travers leurs questions, ils ont compris le fonctionnement des différents espaces entre eux. Ils ont pu aussi découvrir les différentes céréales par les épis et les graines, et comprendre le passage d'un état à l'autre : épis, grain, farine et surtout faire appel à leur curiosité et leurs sens pour apprendre...



« LES MAINS DANS LA PÂTE »

Suite à la visite de la ferme, Natacha (intervenante projet) est venue dans les classes avec différentes farines fabriquées là-bas : blé, seigle et sarrasin.

Les élèves ont pu réaliser, suivant leur classe, des crêpes, des gressins, du pain et des pâtes fraîches qu'ils ont pu ensuite déguster.





UN PROJET QUI SE CONTINUE ... « DU CHAMP A L'ASSIETTE »

En partenariat avec le Parc naturel régional, l'ensemble de l'école a donné suite au projet « La cuisine du coin » qui a rythmé l'année scolaire 2020-2021.

L'ambition de ce projet était d'accompagner les élèves dans une réflexion sur leurs comportements alimentaires. L'idée retenue par l'école était de partir d'un élément commun, la graine, pour aboutir à un plat différent pour chaque classe.

PROJET RANDONNÉE PS – CE1/CE2 « À LA PORTE DE MON ÉCOLE »

Les élèves de CE1/CE2 ont repéré l'itinéraire pour leur projet commun avec la classe de Petite Section. Munis de photographies prises en amont par les plus petits, ils ont dû rechercher les points repères remarquables par leurs camarades.

CRÉACITY - « QUAND LA NATURE REPREND SES DROITS »

Cette année, la classe des MS/GS a participé à un projet appelé « Créacity », projet coopératif en arts visuels dans lequel les élèves ont été amenés à créer la maquette d'une ville imaginaire et à lui donner un nom. Cette année, le thème retenu était "Quand la nature reprend ses droits".

Les productions des classes de Haute-Vienne participantes ont été exposées au CAUE (Centre d'Architecture et d'Urbanisme) à Limoges du 1^{er} au 22 juin 2022.



OPÉRATION HAIECOLIER

Le mardi 15 mars avait lieu la plantation d'une haie, dans le cadre de l'opération « Haiecolier » de la fédération départementale de la chasse, en présence des enfants des classes de CP, CE1 et CE2, et des chasseurs de l'ACCA de Flavignac.

Ainsi 50 enfants ont pu participer à la plantation de 100 mètres de haie, aidés par les employés communaux, les chasseurs, quelques élus et des parents d'élèves. Cette plantation se situe derrière le terrain de tennis et chacun pourra aller la voir grandir.

Cette opération poursuit l'objectif d'implanter le plus possible de haies à travers le département dans le cadre de chantiers participatifs mettant en synergie les acteurs locaux que sont les mairies, les écoles et les Associations Communales de Chasse Agréée.

Outre les bénéfices éco systémiques pour l'environnement, cette opération est l'occasion originale d'associer petits et grands autour d'un enjeu fédérateur : **AGIR pour la Biodiversité !**

La Municipalité tient à remercier Pascal Lamberty et Benjamin Tournois qui ont préparé le terrain.



ÉCO-CITOYENS EN HERBE

Le jeudi 24 mars, les élèves des deux classes de l'école des Cars ont effectué des plantations sur un terrain préparé, en amont, par le personnel communal. Leurs efforts ont ensuite été récompensés par l'organisation d'un goûter.



« TOUS EN PISTE ! »

Les élèves des classes de CE2/CM1 et de CM2 se sont investis dans le dispositif « Fantacirque ». Cette opération, initiée et pilotée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale a pour objectif de faire découvrir les activités artistiques d'une structure culturelle référencée au niveau national et d'aider ces pratiques par l'organisation d'interventions d'artistes professionnels.



En collaboration avec le Pôle Cirque de Nexon, les élèves ont ainsi bénéficié des interventions d'artistes circassiens pour des temps de pratique durant lesquels ils ont pu s'entraîner et manipuler le matériel propre à ce domaine.

Pour finaliser le projet annuel, les enfants se rendront dans le « vaisseau » du Cirque de Nexon mardi 14 juin. Cette journée sera constituée d'une matinée de restitution des projets des différentes écoles sur le thème « du vent dans les voiles » et d'une proposition de spectacle par les artistes du « Cirque » en début d'après-midi.



« ÉCOLE ET CINÉMA »

Les élèves de deux classes ont participé au dispositif « École et cinéma » dont la thématique annuelle était : « Un vent de liberté ».

La coordination du dispositif national « École et cinéma » est conduite en collaboration avec les partenaires suivants : la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Centre National de Cinéma et de l'Image Animée, la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges et les partenaires des salles associées du département.

Mardi 1^{er} mars, les enfants ont donc assisté à la projection de « Petites z'escapades », six courts-métrages du studio Folimage au cinéma de Saint-Yrieix-la-Perche. Jeudi 2 juin, ils ont visionné « Les aventures de Robin des Bois », film américain de Michael Curtiz et William Keighley.



À L'EAU !

Dans le cadre du Parcours éducatif de santé, les élèves de deux classes ont bénéficié de huit séances de natation à la piscine d'Aixe-sur-Vienne.

Le « savoir-nager » constitue une priorité nationale inscrite dans les programmes d'Éducation Physique et Sportive, notamment au cycle 3. Cet enseignement revêt à la fois un enjeu de sécurité publique et de démocratisation des activités nautiques et aquatiques.



FLAVIGNAC ET SES VILLAGES¹

Et si on prenait de la hauteur ?

Beaucoup de noms de lieux tirent leur nom d'une caractéristique géographique ou topographique, d'un élément naturel remarquable (rocher, arbre...). Parmi ceux-ci, les toponymes soulignant une hauteur remarquable sont assez nombreux. Un mont ou une colline qui domine un paysage retiennent forcément l'attention des habitants.

LES GRANDS MONTS

Le lieu des Monts (*mansus deu Mons*) est attesté sur la paroisse de Flavignac dès le XIII^e siècle. S'il a reçu assez tardivement l'adjectif « Grands » c'est pour le distinguer d'un village homonyme plus récent : « Les Petits Monts ». Les Petits Monts sont situés à quelques centaines de mètres, mais sur l'actuelle commune des Cars. En fait le village des Cars n'est devenu une paroisse (puis une commune) autonome qu'à la Révolution, donc bien après la création des Petits Monts qui relevait donc aussi à l'origine de la paroisse de Flavignac. Cette distinction entre les deux lieux peut se comprendre de deux façons : le village des Grands Monts créé en premier serait plus étendu ou plus peuplé que celui des Petits Monts, ou l'adjectif « Grand » distinguerait l'altitude plus élevée du premier (environ 370 m) par rapport à celle du second (environ 355 m).



ancien cadastre de Flavignac, vers 1814

MONROSIER

Si l'on vous dit que Monrosier aura tout juste 50 ans le 9 octobre 2022, vous penserez que l'auteur de ces lignes raconte vraiment n'importe quoi. Et bien non ! Car c'est bien le 9 octobre 1972, que le Conseil municipal de Flavignac a délibéré afin que le village de Montcuq prenne le nom de Monrosier, l'ancien nom donnant prétexte à plaisanteries douteuses en raison d'une homonymie fâcheuse².

Le mot *-cucc*, *-cuq* est en fait un mot préceltique qui signifie la « hauteur » ; lorsque cette désignation n'a plus été comprise, on a simplement rajouté le mot « Mont » qui veut dire exactement la même chose. Le village est en effet installé sur un point haut perceptible notamment depuis la vallée de l'Arthonnet. Le village de Montcuq est attesté au moins depuis le XIII^e siècle, parmi les biens de l'abbaye de Solignac.



¹ Première partie dans le *Bulletin municipal* n° 93 de janvier 2022.

² Archives municipales de Flavignac, 1 D 1/10 : « M. Le [Maire] rappelle que, par pétition du 6 juin 1972, les habitants du village de « Montcuq », considérant que le nom de ce lieu-dit prête à des réflexions de mauvais goût, avaient demandé qu'il soit changé par un autre de consonance plus normale. Après consultation des habitants, il a été décidé à l'unanimité d'adopter le nom de « MONROSIER ». Le Conseil municipal, ..., accepte cette demande... Décide qu'à l'avenir le village de Montcuq s'appellera « MONROSIER ». Demande que cette décision soit portée à la connaissance de tous les organismes intéressés, pour qu'au fur et à mesure des possibilités, ce nouveau nom soit substitué à l'ancien, sur tous les documents et textes où il peut figurer ». Cette substitution a pleinement réussi, puisque cinquante ans plus tard, très rares sont les personnes qui mentionnent encore l'ancien toponyme.

LES TOPONYMES EN « PUY »

En limousin, les lieux élevés et les collines sont souvent désignés par le toponyme *Puy*, forme francisée des formes occitanes *Peu, Pey, Pech, Peuch...* Tous ces mots dérivent du latin *podium* désignant dans l'Antiquité la plate-forme surélevée sur laquelle était construit un temple ou le mur épais cernant l'arène d'un amphithéâtre et supportant le départ des gradins. Le mot entre dans la composition d'au moins quatre noms de lieux-dits de la commune de Flavignac : s'ils ne sont pas tous des points culminants, ils apparaissent tous en élévation par rapport à une vallée ou un vallon. Il existait beaucoup de lieux-dits cadastraux (noms de simples parcelles) formés sur Puy (*terra de Podio Lonch* sur l'ancienne paroisse de Texon attestée en 1353, *Puyrament* entre Brelaudie et les Chabannes révélé par le cadastre du début du 19^e siècle...). Ne sont retenus ci-dessous que les lieux habités.

PUY HOBY

L'orthographe actuelle de Puy Hoby est assez déroutante, le deuxième mot ressemblant à un mot anglais ; mais on peut trouver aussi Puyobit en 1352, Pey Oby en 1572, Puy Auby en 1576, etc. En fait en matière de toponymie, l'orthographe n'a pas beaucoup d'importance, les scribes ou copiste ayant souvent transcrit à leur guise les noms qu'ils entendaient. La forme la plus logique pourrait être « Puy Auby », provenant d'un ancien *Podium Albi*. La première partie renvoie à Puy, alors que la seconde paraît être un nom de personne attesté, *Albus*. Ce serait donc le Puy d'Albe ou d'Aube.



LE PUYRENON

Comme le précédent, le nom Puyrenon peut se décomposer en Puy Renon. Attesté en 1509 sous la forme Puyreynous, Puy-Reynou en 1646, le deuxième terme renvoie au nom de personne Renon ou Renou, dans sa forme limousine ; il s'agit d'un dérivé raccourci d'un nom d'origine germanique, soit Reinaldus, soit plutôt Reinulfus. Le lieu fut la propriété d'une branche de la prolifique famille des Deloménié ou de Loménié qui en prit le nom. Les Deloménié de Puyrenon occupèrent le domaine entre la fin du XVII^e siècle au milieu du XVIII^e siècle. Une partie des bâtiments actuels date de cette époque.



LE PUY GOURCY

Le nom est aujourd'hui celui d'une ferme relativement récente. En 1821, le nom *Lou Peu Goursis* s'applique à de simples parcelles agricoles. « *Goursis* » est probablement un dérivé du limousin *gôrça* qui caractérise une haie vive, broussailleuse. Le nom peut donc désigner à l'origine une petite éminence broussailleuse.



Ancien cadastre de Rilhac-Lastours, 1818

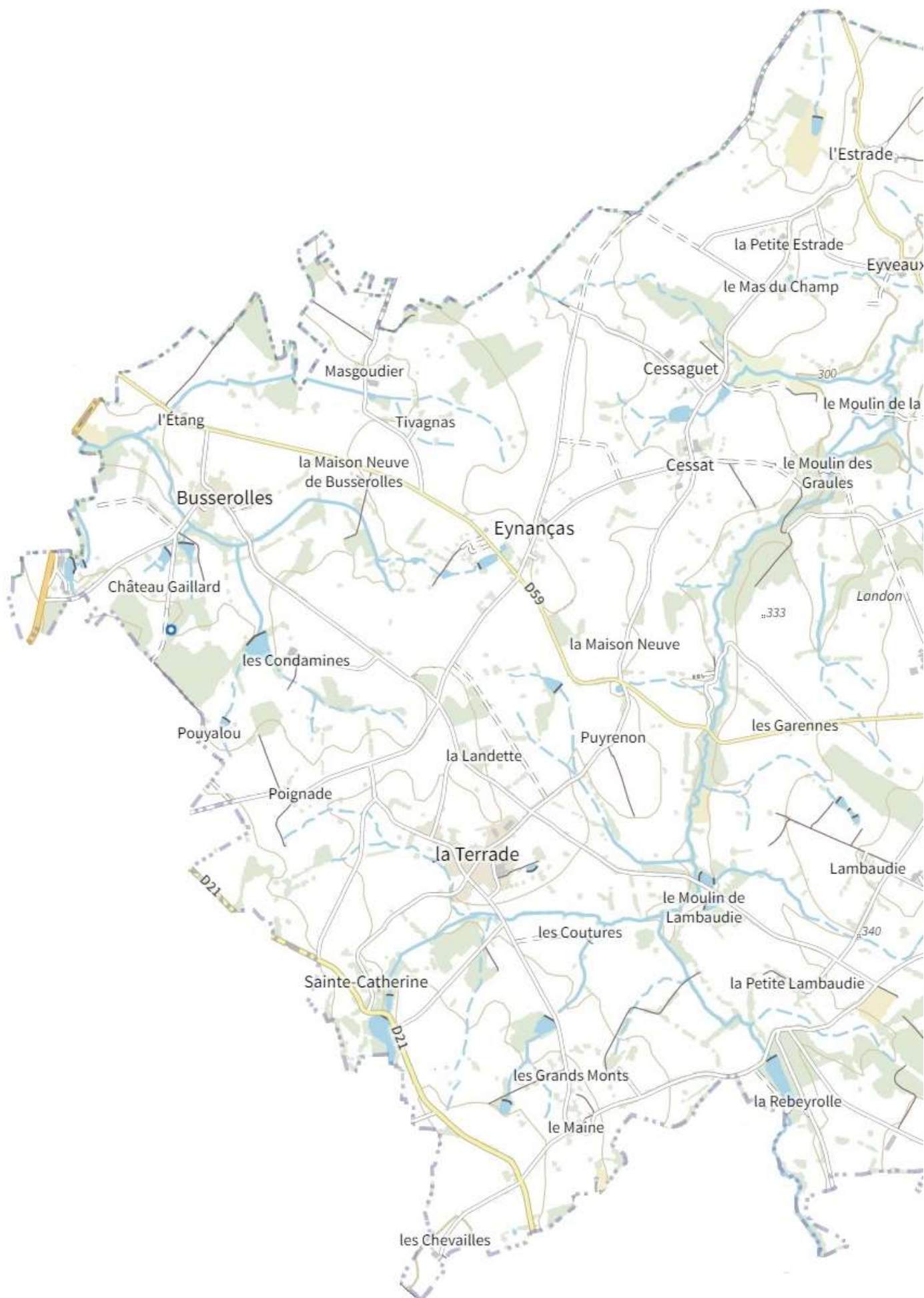


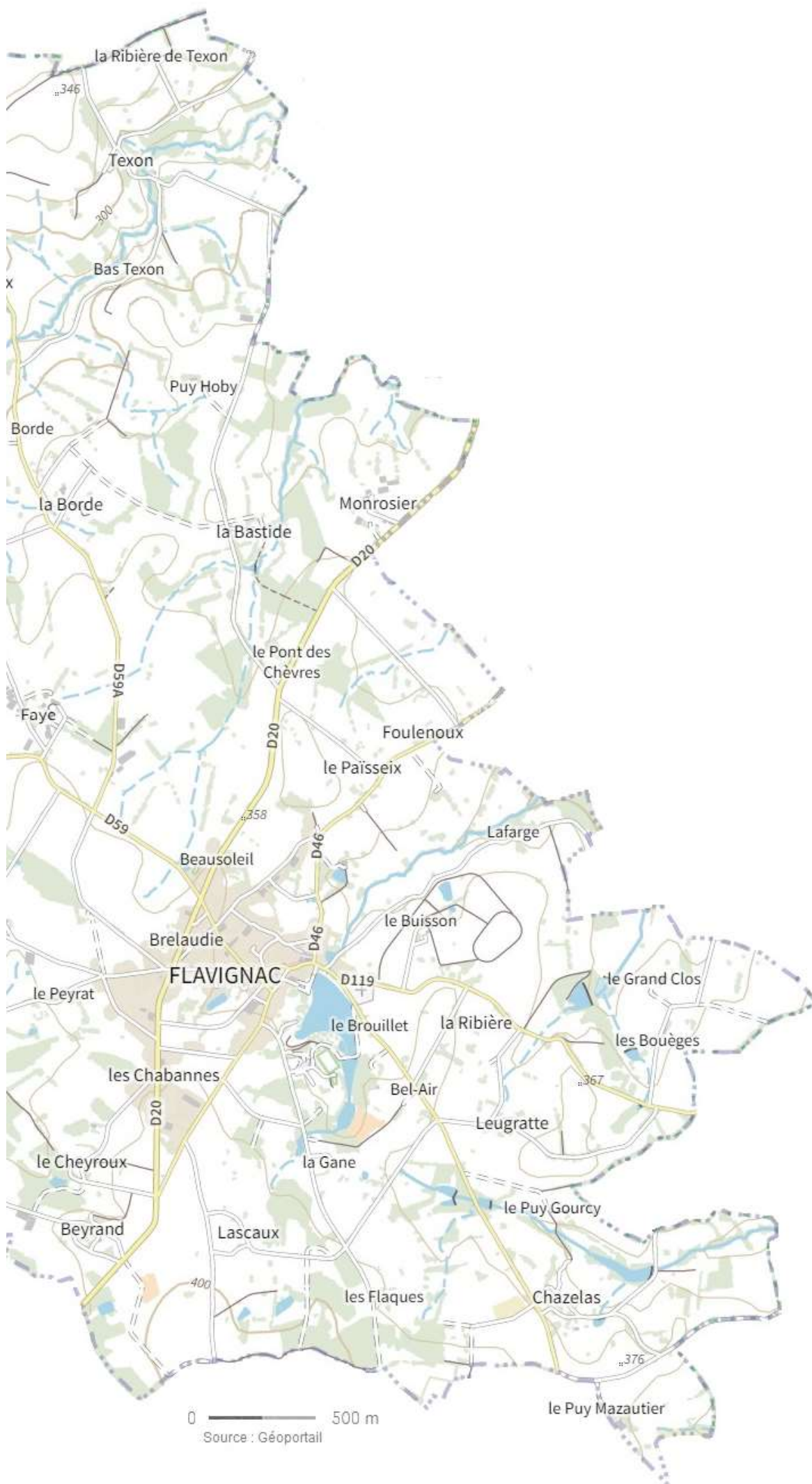
LE PUY MAZAUTIER

Le nom désigne aujourd'hui sur la commune de Flavignac une ferme relativement isolée, bâtie sans doute dans le courant du 19^e siècle (après 1821), collée contre la limite communale de Flavignac et Les Cars, à faible distance des limites des communes de Rilhac-Lastours et Nexon. Mais, cette ferme n'a pas toujours été à l'écart, car elle fut à l'origine établie sur le bord du chemin qui reliait les bourgs de Flavignac et Rilhac. Cet ancien chemin qui traversait de part en part le village de Chazelas a été déclassé à la suite de la construction dans la fin du 19^e siècle de la route départementale n° 59 de Flavignac à Rilhac, 100 à 200 mètres plus à l'ouest. Contrairement à ce que l'on a constaté pour le Puy Gourcy, qui fut établi sur des terres portant ce nom, aucune parcelle de la commune de Flavignac ne portait le nom de Puy Mazautier qu'il faut en fait chercher sur les communes limitrophes et en particulier sur celle de Rilhac. En effet, un groupe cohérent de parcelles ainsi désignées forme sur l'ancien cadastre un rectangle grossier d'une vingtaine d'hectares s'étendant de la colline (le puy) située au sud-est de la ferme actuelle du Puy Mazautier, et s'étirant le long de l'ancien chemin jusqu'au-delà du ruisseau de Bosmarèche qui portait autrefois le nom de « ruisseau du Mazautier » dans ce secteur. Le toponyme « Mazautier » peut se décomposer en Mas Authier, soit le Manse (*mansus*) Authier. Authier (Autharius) peut être le nom d'un ancien possesseur ou un nom de famille. Le manse était au Moyen Âge une ferme, généralement tenue par une seule famille, de 5 à 20 hectares en moyenne avec habitation et bâtiments agricoles. Il semble en fait que la tardive ferme du Puy Mazautier a emprunté son nom à un lieu-dit cadastral proche et important, lui-même souvenir d'une exploitation rurale médiévale disparue.

Jean François Boyer

À suivre...





Par leur dynamisme, les associations améliorent le cadre de vie des habitants et participent, pour beaucoup d'entre elles, à l'animation de la vie locale. Les adhérents et bénévoles faisant partie des moteurs essentiels à leur bon fonctionnement, celles-ci sont en recherche constante de nouveaux membres.

Dans ce contexte de pandémie, cette année encore, la plupart des associations n'ont pas pu proposer leurs activités habituelles.

ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

LES CARRIOLES

07 67 93 72 95 - lescarrioles@gmail.com

Site web : www.lescarrioles.fr

Page Facebook : Association Les Carrioles

Le festival reprend son quartier d'été au lac Saint Fortunat de Flavignac du 5 au 7 Août pour sa 11^{ème} édition !

Retrouvons-nous petits et grands autour des richesses de notre territoire pour échanger, nos rêves à la main, autour d'une programmation artistique toujours plus éclectique.

Convivialité, respect de l'environnement et découvertes multiples restent les maîtres-mots de cette nouvelle édition, dont l'ouverture sera assurée en douceur avec les contes **Au Nez et à la Barbe des Histoires** (Cie La Pierre et le Tapis), puis en musique avec **Sama Leï** (La Fausse Cie) et **Chelabôm** (groove néo-soul). Cette soirée sera également l'occasion d'observer les étoiles grâce au Club d'astronomie de Saint-Léonard-de-Noblat.

Le samedi après-midi et tout le dimanche, le parcours des visiteurs sera ponctué de **spectacles** (parmi lesquels **Anatole, le réparateur de cœur** - marionnette en déambulation ; **Fée du Pain** - conte musical ; **Du Plomb dans le Gaz** de la **Famille Goldini** - cirque nouveau avec de l'ancien), **balades** botaniques (*Les plantes et leurs usages*, sur inscription) et poétiques (*La poésie sauvera le monde ?*), divers **ateliers** (notamment de *percussions africaines*, sur inscription) et **temps de rencontre** et d'échanges (*La Yourte qui Mijote*).

Sans oublier l'incontournable **marché paysan et artisanal** pour découvrir les produits et savoir-faire du territoire, tout en dégustant boissons et encas du cru !

Le samedi soir nous accueillerons **Mantis** (rap paysan et local), et **Les Barbeaux** (folk rock festif et métissé).

Au visiteur de construire son parcours sur ces 3 jours, jusqu'à la clôture festive avec le bal trad.



Rejoignez notre équipe de bénévoles, ambiance conviviale assurée !

Avant, pendant ou même après le temps du festival, venez nous prêter main forte... pour le montage et la préparation du site et des loges, pour la vente de crêpes, pour la préparation du repas du vendredi soir, à l'installation des barnums... ou autre : nous trouverons ensemble.

COMITÉ DE JUMELAGE

Co-présidents : Mickaël Bourdolle, La Terrade
et Eric Coussy, 43 avenue Jean Jaurès
06 13 51 68 15 ou 06 22 91 58 01

Le Comité de Jumelage a organisé son **Assemblée Générale le 22 avril 2022**. Nous avons procédé à l'élection du tiers sortant. Celui-ci a été réélu à l'unanimité.



Cette année, c'est le retour des **marchés de producteurs** que nous organisons avec l'aide du Comité des Fêtes. Le marché aura lieu le **Vendredi 29 juillet à partir de 18h** dans l'enceinte de la salle des fêtes. Nous comptons sur la présence de nombreux membres, pour l'organisation et le bon déroulement de celui-ci.

Le voyage à Dietenhofen, pour le **40^{ème} anniversaire**, est reporté à l'année prochaine du **vendredi 09 Juin au dimanche 11 Juin 2023**. La situation sanitaire n'est pas assez stable pour les deux comités et l'organisation, pour nous, était trop juste. Toutes les personnes intéressées par ce voyage, sont invitées à se rapprocher du Comité pour tous renseignements.

Le **marché de Noël 2022** est prévu les **samedi 26 et dimanche 27 novembre** à Flavignac ; là encore nous aurons besoin d'aide afin de passer un agréable week-end.

Si vous voulez rejoindre notre Comité de Jumelage, pour tisser des liens forts entre nos deux communes, contactez les co-présidents.



UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Président : René Paraud, 18 rue Jean Rateau
05 55 39 15 81

Après deux années d'inactivité liée au COVID, l'UC Flavignac a repris ses manifestations de printemps.

Le dimanche 20 février, au départ de Flavignac, la randonnée VTT et pédestre « Les Feuillardiers » a rassemblé 160 vélos et 60 marcheurs.

Le samedi 19 mars, toujours au départ de Flavignac, la ½ journée cyclo a permis à près de 60 cyclistes de découvrir les petites routes de la région sur les deux circuits proposés de 56 et 85 km.

Le dimanche 17 avril, sur le site des Gravilles sur la commune de Rilhac-Lastours, la compétition VTT « La Citoyenne » a été disputée par 70 participants tandis que 40 marcheurs se sont retrouvés sur un circuit de 16km.



Même si les participations à ces manifestations ont été légèrement en retrait par rapport à la période précédant la pandémie, les responsables de l'UC Flavignac remercient toutes et tous de leur confiance et donnent rendez-vous à l'automne le dimanche 16 octobre pour la fête du cidre qui est toujours un événement majeur dans notre région.



CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINT-FORTUNAT

Présidente : Marie-Hélène Mazabraud, 45 rue Pasteur
06 77 66 87 22 - vmh.mazabraud@gmail.com

L'association de Gymnastique Volontaire de Flavignac a organisé le dimanche 27 mars une balade historique animée par Jean François Boyer, historien.

C'est sous un soleil radieux et chaud de printemps qu'une soixantaine de marcheurs sont partis à la découverte de petits et grands monuments, mais aussi de sites pittoresques de la commune de Flavignac.

Le trajet, d'environ 8 km, a permis de découvrir des éléments de petit patrimoine, notamment des croix de chemin en granit. Le temps fort fut la découverte de Faye et de son château de la fin du XVIII^e siècle dû à l'architecte Joseph Broussaud. Ce fut l'occasion d'explorer la riche histoire du village qui était dès le XII^e siècle, le site d'un important prieuré dépendant de l'abbaye de Solignac.



De nombreux personnages dont certains ont joué un rôle important dans la grande histoire ont vécu sur le site comme les Deloménié ou de Loménié : Martial, au milieu du XVI^e siècle fut secrétaire du roi et seigneur de Versailles. Etienne Charles de Lomenie de Brienne fut ministre de Louis XVI, cardinal, archevêque mais aussi le dernier prévôt du prieuré de Faye. L'assistance découvrit aussi la rocambolesque histoire de l'abbé Louis-Léonard de Loménié, qui, bien que d'extraction très modeste, parvint à devenir propriétaire du château après la Révolution dans des circonstances particulières, pour ne pas dire troublantes...

Les randonneurs ont ensuite découvert le site bucolique et frais du Pont des Graules au bord de l'Arthonnet. Ce ponceau, attesté en 1552, servait aux habitants de l'ouest de la paroisse pour traverser la rivière à pieds secs et se rendre dans le bourg.

Au retour, un copieux goûter offert par la Gymnastique Volontaire concluait cette belle journée riche en découvertes.

Le dimanche 22 mai, une randonnée d'environ 8 km a été organisée sur la commune de Chènavières.

Un atelier équilibre a été mis en place par le CODEP et le département du mercredi 1^{er} décembre 2021 au 9 mars 2022. Cet atelier de 12 séances était proposé à toutes les personnes qui le désiraient. Une dizaine de personnes ont participé.



La saison de Gym se termine le 4 juillet et reprendra début septembre.

De nouveaux animateurs seront présents pour un cours le lundi de 20h30 à 21h30 et le jeudi de 15h15 à 16h15.

L'Assemblée Générale de la Gymnastique Volontaire aura lieu le 4 juillet à 20h après une marche de 19h30 à 20h. Elle sera suivie d'un repas partagé.

TTFL TENNIS DE TABLE FLAVI LOISIRS

Président : Éric Dal, 1 Le Moulin des Graules
05 55 36 95 34

Motivés par une envie commune de jouer au tennis de table à Flavignac, nous avons créé TTFL début 2020.

Notre objectif est la pratique en loisirs de ce sport (que nous avons tous pratiqué il y a plus ou moins longtemps) dans la convivialité. Nous ne sommes pas affiliés à une fédération sportive.

L'activité se déroule à la maison des associations les mardis et vendredis de 19h à 22h.

L'éclairage de la salle a été complètement revu par Emmanuel Maisonnier, également actif à l'UC Flavignac, que nous remercions vivement !

Au plaisir de nous retrouver autour des tables pour des parties disputées !

Le bureau de l'association :

Éric Dal : président ; Eric Faye : trésorier ; Dominique Fonteneau : secrétaire.



ASSOCIATIONS DANSES / CHANTS

CADANSES FOLK

Contact :

05 55 37 58 57 ou 06 83 94 75 25

cadansesfolk@laposte.net

Une belle soirée festive pour l'arrivée du printemps.

Grâce au recul de l'épidémie, l'association CADANSES FOLK a pu organiser le 9 avril sa première « Veillée du printemps » pour remplacer son traditionnel réveillon du 31 décembre annulé à cause du COVID.

La soirée a attiré de nombreux « danseurs trads » heureux de se retrouver après les contraintes sanitaires. Un apéritif convivial était offert par l'association puis les quelques 60 participants ont pris leurs repas sortis du panier.

Plusieurs groupes de musiciens (Tornarem, Los linsaus e los pelhos) se sont ensuite succédés pour animer la soirée et entraîner les danseurs sur des rythmes joyeux jusqu'à une heure avancée.



*Si vous aimez la danse traditionnelle,
Si vous souhaitez découvrir la danse traditionnelle,
Si vous cherchez une activité physique
agréable et en rythme,
Venez nous rencontrer dès septembre
à la salle des fêtes de Flavignac !*

Un mardi sur 2, Anne-Marie anime dans la bonne humeur un atelier d'apprentissage et d'entraînement de 20h15 à 22h, suivi d'un « mini bal » jusqu'à 22h30, ambiancé par différents groupes de musiciens.

La première séance aura lieu le 20 septembre 2022.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler Anne-Marie (05 55 37 58 57) ou Suzanne (06 83 94 75 25).



Venez nombreux, vous serez les bienvenus.



Retrouvez la liste des associations de la
Commune sur notre site Internet :
<https://flavignac.fr/category/associations/>

- Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet : <https://flavignac.fr/> ainsi que la rubrique
- « manifestations » du site de l'Office de tourisme Pays de Nexon et Monts de Châlus :
- <https://tourisme-nexon-chalus.fr/> pour ne manquer aucun rendez-vous !



Accueil

05 55 78 29 29
accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr

Pôle environnement gestion des ordures ménagères

05 55 78 67 94
environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr

Développement durable

05 19 09 00 10 - 07 76 01 23 80
developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

secteur Nexon : 06 09 76 29 65
spanc1@paysdenexon-montsdechalus.fr
secteur Châlus : 06 56 83 30 66
spanc2@paysdenexon-montsdechalus.fr

CIAS

05 55 36 07 98
secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Lili Prune

05 55 36 03 85
lili.prune@mutualitelimousine.fr

Pirouett' Cahahuètes

05 55 57 50 07
pirouettcahuetes@mutualitelimousine.fr

Relais Petite Enfance

- Les Cars : 05 55 42 84 72
ram1.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr
- Les P'tits Bouts - Janailhac
05 19 09 00 14 - 06 33 65 85 75
ram2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Bouge Tes Loulous

Bouge Tes Copains
05 55 42 84 69 / 05 55 50 58 32
accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Le Terrier des Galoupiaux

05 55 00 76 58
terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

ALSH ADO - AAJPN (Centre Social)

05 55 58 11 05
pij.nexon@wanadoo.fr

Bouge Tes Jeunes !

05 55 78 60 53
btj.aajpn@gmail.com

Service aide à domicile

Pôle de Châlus : 05 55 36 09 80
servicemandataire1.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr
Pôle de Nexon : 05 55 58 26 79
servicemandataire2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

France services

Châlus : 05 19 09 00 04
franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr
Nexon : 05 55 58 11 05
msap.nexon@orange.fr

Office de Tourisme

05 55 58 28 44
tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr

Réseau des médiathèques

05 55 78 83 25
mediatheques@paysdenexon-montsdechalus.fr

Action culturelle

05 55 58 33 34
actionculturelle@paysdenexon-montsdechalus.fr



Restons en contact !

du lundi au vendredi, de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00

www.paysdenexon-montsdechalus.fr



Nov
habitat 87

avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover mon habitat



action portée par :



PERMANENCE SUR VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Le 1^{er} mercredi du mois dans les espaces France Services :

- le matin NEXON
- l'après-midi CHÂLUS

Sur RDV en appelant Nov Habitat

05 55 14 88 42 - contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr



Nov
habitat 87

Toute notre énergie pour améliorer votre logement.

avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Un projet de rénovation énergétique ? Une question sur les aides disponibles ?

Nov habitat 87 vous aide gratuitement et de manière neutre à définir votre projet de rénovation énergétique.

Les conseillers vous informent des aides auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne (hors Limoges Métropole)

Attention aux arnaques à la rénovation ! Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov',...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020. Merci de remonter les cas constatés à **Nov habitat 87**.

05 55 14 88 42 - contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?

Que ce soit pour un accueil à domicile, un assistant maternel, ou une place en multi-accueil, contactez notre Relais petite enfance.



Pays de Nexon Monts de Châlus
centre intercommunal d'action sociale

RPE Pays de Nexon- Monts de Châlus
06 33 65 85 75
rpe2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

DESTINATION Pays de Nexon - Monts de Châlus

NOUVELLE THEMATIQUE POUR NOTRE BOUTIQUE

Cet été, venez découvrir à Nexon de nouveaux artistes regroupés autour de la thématique de nos amis à plumes. Ici, de quoi faire plaisir mais aussi se faire plaisir ! Jolis coussins, splendides bijoux, mangeoires, porcelaine, origamis, email, ... il y en a pour absolument tous les goûts ! Également en juillet-août, au 6 bis Place de la République à Nexon, on se donne rendez-vous pour venir admirer l'exposition inédite "Zoizeaux" présentée par la photographe Martine Defeuillas.

N'oubliez pas pour les plus gourmands, notre seconde boutique à Châlus.

Au plaisir de vous accueillir avec le sourire !

Le shopping en ligne c'est toute l'année, pensez-y ! Retrouvez le meilleur de la boutique sur notre site internet. Faites vos achats confortablement installés chez vous et nous préparons votre commande.

VOYAGER AUTREMENT...



Après quelques jours de tournages, quelques mois de montages et de réflexion, nos vidéos de destination sont enfin disponibles et elles sont à découvrir ou redécouvrir au plus vite partout sur nos réseaux-sociaux :



Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus



@tourismepaysnixonchalus

De Saint-Jean-Ligoure à Dournazac, en passant par les 4 coins de notre destination, ces vidéos vous plongeront à la rencontre de notre héritage naturel et bâti. Elles vous feront également prendre conscience de la richesse et de la beauté du territoire sur lequel vous avez fait le choix de vivre. Nous espérons que celles-ci vous auront conquis et que vous éprouverez beaucoup de plaisir à les partager.

Les incontournables | TOURISME



UN PROGRAMME QUI RAVIRA PETITS ET GRANDS !

Cet été, faites le plein de découvertes et venez observer nos jardins et châteaux en compagnie de nos guides passionnés.

Scannez ce QR code et retrouvez l'ensemble de nos visites estivales.

Réservation obligatoire sur notre site-internet.



À L'ASSAUT DE NOTRE SITE INTERNET

Par ici les incontournables, les actus de dernière minute, les idées de sorties, les visites, les découvertes, l'aventure... Rendez-vous en quelques clics sur notre site internet www.tourisme-nexon-chalus.fr.



LE NOUVEAU MAG #9 EST ENFIN DISPONIBLE !

Dans cette neuvième édition, partez à la rencontre de celles et ceux qui font vivre notre territoire. Au sommaire : quelques portraits, nos beaux châteaux, des jardins colorés, des suggestions de visites, de l'actualité et beaucoup de gourmandises !

Où le trouver ?

Dans nos bureaux d'accueil à Châlus et Nexon, sur nos sites de visites et dans les commerces ou lieux ouverts au public.

Bonne lecture !

Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus

T. 05 55 58 28 44

tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr

www.tourisme-nexon-chalus.fr



Des pesticides et des médicaments dans l'eau de la Vienne et ses affluents ?

Des médicaments dans l'eau : une pilule dure à avaler ?

La France est le 4^{ème} consommateur mondial de médicaments.

Si leurs impacts sur l'environnement sont encore en cours de caractérisation, nous savons d'ores et déjà que les résidus médicamenteux sont susceptibles d'engendrer plusieurs effets nocifs sur nos rivières. Ils sont suspectés d'avoir un impact sur le cycle de vie (alimentation, reproduction, croissance...) de certaines espèces aquatiques, ce qui pourrait, à termes, entraîner leur disparition.

La quantité de pesticides et de médicaments est plus importante à l'aval de l'Aixette.

Mais d'où viennent-ils ?

Les résidus médicamenteux qui se retrouvent dans l'eau proviennent de deux sources principales :

○ L'usage humain : les médicaments, qu'ils soient consommés puis rejetés dans les urines, les fèces, ou bien directement jetés dans les évier et toilettes, se retrouvent dans les réseaux d'assainissement. Or, les traitements réalisés dans les stations d'épuration actuels sont rarement adaptés à l'élimination de ces substances.

○ L'usage vétérinaire : les excréments des animaux d'élevage peuvent contenir des résidus médicamenteux qui rejoignent le milieu aquatique, lors de leur pâturage mais aussi lors de l'épandage du fumier dans les champs ou les prairies.

Jusqu'à 0,25 kg de pesticides détectés par jour, ce qui équivaut à un litre de pesticide

En période des basses eaux (en été), les rejets des stations sont moins dilués.

Rejets plus concentrés = impacts potentiels plus importants.

Les pesticides dans l'eau : ça coule de source ?

Les herbicides, fongicides, insecticides et les molécules résultantes de leur dégradation appartiennent à la famille des pesticides. Leur surveillance dans notre environnement, notamment dans les rivières, a augmenté ces dernières années.

A l'heure actuelle, leur responsabilité dans le développement de certaines maladies et dans la dégradation de la biodiversité est fortement suspectée ; de ce fait, des études doivent être réalisées pour mieux caractériser l'origine et le comportement dans les eaux.

Mais d'où viennent-ils ?

En France, les pesticides proviennent de deux sources principales :

○ Usages agricoles : Des études montrent que l'utilisation majoritaire des pesticides se fait dans ce domaine (92% des tonnages utilisés d'après les données du plan Ecophyto). Pourtant, seulement 2/3 des pesticides retrouvés dans les rivières proviendraient de ces usages.

○ Autres usages : Soit 8% des tonnages utilisés découlent des activités des particuliers et des collectivités (désherbage des routes, entretien des jardins et espaces verts...). Curieusement, cela représente 1/3 des pesticides retrouvés dans nos rivières ! Ce constat s'explique par le fait que ces pesticides sont majoritairement pulvérisés sur des surfaces imperméables qui facilitent le ruissellement vers les rivières.



Les sources sont aussi contaminées, même avec une faible présence humaine.

La quantité de pesticides retrouvés dans le bassin de l'Aixette respecte les Normes Qualité Environnement...

...Mais dépasse parfois les normes d'eau potable.

Jusqu'à 60 g de médicaments détectés par jour, soit l'équivalent de 60 comprimés de Doliprane 1000.

Et chez vous ?

La récente étude met en évidence la présence de médicaments (Sulfamérazine, Sotalol, Bisoprolol, Metformine...) dans la zone étudiée, et montre que l'Aixette est plus polluée que l'Arthonnet.

En période hivernale, le flux de substances pharmaceutiques est plus important. Cela s'explique en partie par l'augmentation des infections bactériennes qui induit une consommation plus importante d'antibiotiques (usage humain et vétérinaire). L'étude montre que la source majoritaire de médicaments dans nos rivières de têtes de bassin versant est d'origine humaine via les eaux domestiques traitées ou non.

Et chez vous ?

La récente étude montre la présence de pesticides (Diuron, Métolachlore, Atrazine...) dans l'Aixette et l'Arthonnet. C'est de décembre à juin que leurs concentrations sont les plus importantes. Ces concentrations sont 2 à 3 fois supérieures aux concentrations automnales. La majorité des pesticides retrouvés sur le bassin versant de l'Aixette sont des herbicides ou leurs produits de dégradations.

Projet initial de cette plaquette réalisé par les étudiants de Master 2 Chimie de l'Université de Limoges, promotion 2020-2021

LES EXPLORATEURS DU PARC

Quand les écoles explorent le Parc naturel régional Périgord-Limousin

Ils fouillent la forêt à la recherche de traces de vie sauvage, ils arpentent les rues de leur village pour étudier « le plus grand des plus petits patrimoines », ils observent la nuit sous un autre jour, ils cuisinent les farines de leur voisin paysan, ils questionnent leur commune en 2030... Ce sont les « **Explorateurs du Parc** » !

Depuis 2007, le **Parc naturel régional Périgord-Limousin** accompagne les projets de classe ou d'école via ce programme d'éducation au territoire. Développé en collaboration avec l'Éducation nationale et un réseau d'acteurs d'Éducation à l'environnement et au développement durable, il s'adresse aux écoles maternelles et élémentaires du territoire et des villes-portes. Dans le cadre de ce programme, à partir de pistes d'exploration proposées par le Parc, les enfants s'aventurent à la découverte du Périgord-Limousin selon une approche pluridisciplinaire. Recherches, travaux en classe et sorties de terrain sont accompagnés tout au long de l'année de professionnels spécialisés.

Chaque année, ce sont plus de 1000 enfants qui peuvent ainsi profiter d'une véritable « salle de travaux pratiques grandeur nature » afin de découvrir leur lieu de vie, d'en connaître les richesses, d'en comprendre la complexité et d'agir pour le préserver.

Pour cette année scolaire toute particulière, le Parc naturel régional accompagne exceptionnellement les écoles qui le souhaitent dans **une seconde année d'exploration, faisant suite à celle engagée l'an dernier**. Une belle occasion de pousser les recherches encore plus loin !

Sur l'année scolaire 2021/2022, l'école de Flavignac renouvelle donc son projet autour de « **La cuisine du coin** » pour aider les enfants à interroger le contenu de leurs assiettes et à rencontrer le territoire. C'est avec Natacha de l'association Ouvre-Boîtes que les animations se poursuivent avec la thématique des céréales retenue par l'équipe enseignante. Ateliers cuisine, visite de producteurs, activités en classe et coopération sont au programme d'une édition particulièrement riche en découvertes.



Pour en savoir plus :

Un blog qui retrace les explorations :
www.explorateursduparc.overblog.com

CONTACT :

Mission Éducation au territoire
Parc naturel régional Périgord-Limousin
Tél. : 05 53 55 36 00
Mail : a.chozard@pnrpl.com

PROJET PARTICIPATIF

D'avril 2022 à septembre 2023, le Parc naturel régional accueille le projet artistique et collectif « **Nos cabanes** » de la compagnie L'Homme Debout.



NOUS COMPTONS SUR VOUS
ET VOTRE PETIT GRAIN DE FOLIE :
PARTAGEONS TOUS ENSEMBLE DES INSTANTS
UNIQUES !

Pour suivre l'actualité, connaître les lieux de rendez-vous et signaler sa participation :

<http://www.pnr-perigord-limousin.fr>

(Rubrique : Les actualités - Participez-a-une-grande-aventure-artistique-2022-2023)

Vidéo de présentation :

<https://www.youtube.com/watch?v=eVv9kbddx2A>



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans

 contact@mlr87.fr

 <https://www.facebook.com/mlrhv87/>

 <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Vous avez moins de 26 ans !

Des solutions pour tous vos projets

VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
Aides financières, démarches liées au logement,
Accès aux droits et à la santé,
Aide aux démarches administratives,
Sports loisirs et culture ...

ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers,
Immersions en entreprises et visites d'entreprises...

FORMATION :

Droits à la formation,
Accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
Rencontres entreprises et employeurs,
Offres d'emploi et offres en alternance,
Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISE UN CONSEILLER REFERENT

Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.



Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

Proche de chez vous !

Mission Locale Rurale Haute-Vienne

05.55.70.45.74



4 antennes - 29 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne

(Hors agglomération de Limoges)

Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.

MAIRIE

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 17h
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Le secrétariat est fermé tous les samedis suivant un Conseil municipal et tous les matins du 27 juin au 22 août 2022 inclus.

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

PERMANENCE DU MAIRE

Christian DESROCHE :
lundi après-midi et mercredi matin sur RDV.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Patrick PRECIGOUT :
samedi matin sur RDV.

Claudine PRADIER :
mercredi après-midi sur RDV.

François GAYOT :
samedi matin sur RDV.

Caroline DUPEYROUX :
mercredi matin sur RVD.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

1^{er} mardi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous ou 05 55 09 80 73 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Bureau de Poste

Du lundi au vendredi de 13h45 à 16h30
Le samedi de 11h à 12h

Nouvel horaire pour la levée du courrier : 15h15

Électricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 67 94.

Horaires des déchèteries

Mise à jour 15/03/2021 - SYDED

	Châlus Les Ganes (D901) Route d'Oradour 06 20 91 67 21	Nexon Voie de contournement 06 20 91 21 45	St-Martin-le-Vieux ZA de « Bel Air » (D20) 05 55 31 02 11
Lundi	9h-11h45 14h-17h15	Fermée	9h-11h45 14h-17h15
Mardi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	Fermée
Mercredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Jeudi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Vendredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Samedi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15

Pensez zéro déchet !

Retrouvez toutes les informations du SYDED

05 55 12 12 87

www.syded87.org

@syded87